

# COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Vous déménagez? Vous rénovez votre maison? Voici quelques conseils du BAC sur l'assurance habitation**

MONTRÉAL, le 10 avril 2013 /CNW/ - Au retour du printemps, bien des Canadiens se mettent à la recherche d'un nouveau domicile ou envisagent des rénovations. Dans un cas comme dans l'autre, c'est le moment idéal pour examiner votre contrat d'assurance habitation.

« Votre maison est votre plus gros actif. compte tenu de l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, il est plus important que jamais de veiller à ce que votre maison soit adéquatement assurée, affirme Line Crevier, Responsable des affaires techniques du BAC au Québec. Si votre maison est endommagée ou détruite, elle doit être assurée à sa juste valeur de remplacement. Si vous envisagez de déménager ou de rénover votre maison ce printemps, examinez votre police d'assurance et prenez soin d'être couvert en cas d'imprévu. Ainsi, vous traverserez plus aisément cette période très mouvementée si vous devez présenter une réclamation. »

Voici quelques conseils du BAC :

- Si la valeur de votre maison augmente en raison de rénovations ou si vous faites l'acquisition de nouveaux biens (tels que des œuvres d'art ou des bijoux), avisez votre représentant d'assurance dès que possible pour vous assurer d'avoir une couverture adéquate.
- Vérifiez la date de renouvellement de votre contrat d'assurance et prévoyez au moins 60 jours pour revoir votre protection avec votre représentant d'assurance.
- Dressez une liste des [détails importants](#) de votre maison et de son contenu. Ces renseignements serviront à calculer le montant d'assurance dont vous avez besoin.
- Si vous déménagez, profitez de l'occasion pour dresser [l'inventaire de vos biens](#). Ce document pourrait vous aider à déterminer le montant de protection dont vous avez besoin. Prenez des photos ou une vidéo de vos biens; cela pourrait vous être utile si vous présentez une demande de règlement.
- Lisez attentivement votre police. Posez des questions. Demandez à votre représentant d'assurance de vous expliquer certaines exclusions. Sachez ce que votre police ne couvre pas.

- Connaissez le montant de votre franchise en cas de sinistre. Informez-vous auprès de votre représentant d'assurance sur les différents montants de franchise et leurs incidences.
- Comparez les prix et les produits des compagnies d'assurance afin de trouver la police qui répond vraiment à vos besoins. Si vous trouvez une assurance qui est plus appropriée à votre situation, attendez l'expiration de votre contrat avant de changer d'assureur afin d'éviter les pénalités de résiliation anticipée.
- Renseignez-vous auprès de votre représentant sur les escomptes dont vous pourriez bénéficier si vous assurez votre maison et votre voiture auprès du même assureur. Informez-vous également des autres rabais offerts, notamment ceux accordés aux aînés, car vous pourriez économiser de l'argent.
- Entretenez-vous avec votre représentant d'assurance, qui est expert en la matière!

### **À propos du Bureau d'assurance du Canada**

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les assureurs habitation, automobile et entreprise du Canada. Ses sociétés membres représentent 90 % du marché de l'assurance de dommages au Canada. L'industrie de l'assurance de dommages emploie plus de 115 000 Canadiens, paie des impôts de plus de 7 milliards de dollars aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et gère en tout des primes de 44 milliards de dollars.

Pour lire les communiqués de presse et d'autres informations, veuillez parcourir la section Centre des médias du site Web du BAC à l'adresse [www.ibc.ca](http://www.ibc.ca). Suivez le BAC sur Twitter [@InsuranceBureau](https://twitter.com/InsuranceBureau) ou venez nous aimer sur [Facebook](https://www.facebook.com/InsuranceBureau).

Les porte-parole du BAC sont disponibles pour discuter du contenu du présent communiqué de presse plus à fond.

SOURCE : BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA

Renseignements :

Pour fixer une entrevue, veuillez communiquer avec :

Julie Bellemare  
Conseillère en affaires publiques  
Bureau d'assurance du Canada  
Tél. : 514 288-1563 poste 232  
Cell. : 514 953-0828  
Courriel : [jbellemare@bac-quebec.qc.ca](mailto:jbellemare@bac-quebec.qc.ca)